

# FORÊTS ET BIODIVERSITÉ

## CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, COP15



## PRINCIPALES EXIGENCES

Décembre 2022

### 1. VIVRE DANS LES LIMITES DE LA PLANÈTE, DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Cadre mondial de la biodiversité (Cadre GBF) doit permettre au monde de vivre dans les limites de la planète. En l'état actuel, ce cadre ne remplit pas sa mission. Il n'existe aucun plan global visant à réduire les dommages planétaires causés à la biodiversité et aux écosystèmes.

La Convention sur la diversité biologique (CDB) doit garantir que les objectifs définis amélioreront véritablement la situation de la biodiversité. Pour ce faire, certains points clés doivent être assurés :

- L'arrêt et l'inversion de la perte de biodiversité doivent être un facteur clé, ce qui s'entend en termes absolus et non en termes de « Aucune Perte Nette ».
- Il ne devrait pas y avoir de régression par rapport aux Objectifs d'Aichi.
- Transformer 30 % de la planète en « zones protégées » n'est pas la solution. Le point essentiel est la manière dont ces zones protégées seront gérées et gouvernées. Trop de zones protégées ne sont que des « réserves naturelles sur le papier » et n'offrent pas de réelle protection de l'environnement. Trop d'autres zones sont créées d'une manière qui porte atteinte aux droits des populations autochtones et des communautés locales (IPLC) et, par conséquent, à la biodiversité elle-même. (voir point 2 ci-dessous)
- Les pays doivent concevoir et mettre en oeuvre des plans et des engagements clairs sur la manière dont ils comptent préserver la biodiversité. Ils doivent notamment s'engager à ne pas provoquer de perte de biodiversité dans d'autres pays, par exemple par le biais de leurs chaînes d'approvisionnement.

#### Exigence clé :

Les Amis de la Terre International appellent toutes les parties à la CDB à mettre en place un cadre avec des engagements réels et contraignants. Nous luttons sans relâche pour un cadre mondial de la biodiversité fondé sur l'intégrité environnementale.

### 2. UN CADRE FONDÉ SUR LES DROITS HUMAINS ET LE RESPECT INTÉGRAL DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES (IPLC).

Les peuples autochtones et les communautés locales sont les meilleurs gardiens de la biodiversité. 80 % de la biodiversité restante à ce jour est entre leurs mains. Ils ont besoin du soutien nécessaire pour s'assurer qu'ils peuvent auto-gérer leurs territoires, sous la forme de gestion forestière communautaire ou aires conservées par les communautés autochtones (ICCA). Pour conserver la biodiversité de cette manière, les populations IPLC doivent pouvoir disposer des droits nécessaires.

Les territoires des IPLC au sein des ICCA doivent être reconnus comme tels et bénéficier d'une protection contre les projets de développement destructeurs.

Les zones protégées doivent être fondées sur les droits des populations IPLC. Nous rejetons les modèles de préservation qui distinguent entre l'humain et la nature. Dans les régions où il n'y a pas de populations IPLC, un rôle important reste à jouer pour les zones protégées plus classiques. Les zones protégées doivent toujours être orientées vers des écosystèmes de qualité, intègres et interconnectés.

Les droits des défenseur.es de l'environnement sont primordiaux pour le Cadre mondial pour la biodiversité. Année après année, des centaines de défenseur.es de l'environnement sont assassinés, souvent issus des populations IPLC qui défendent leurs territoires contre des « projets de développement » destructeurs menés par des entreprises.

Tous les objectifs pertinents doivent refléter les droits humains et les droits des peuples autochtones dans leurs indicateurs et leurs plans de mise en oeuvre. Les défenseur.es de l'environnement doivent être explicitement inclus dans le Cadre GBF.

#### Exigence clé :

Les Amis de la Terre International rejettent la relégation

des questions liées aux droits dans une section distincte du Préambule (par exemple la section B-bis), où elles seront presque certainement ignorées au moment de la mise en œuvre. Les droits humains, y compris le respect et la reconnaissance des droits des peuples autochtones et des communautés locales, doivent être au cœur du Cadre GBF et nous lutterons donc pour que le cadre soit fondé sur ces mêmes principes.

### 3. UNE RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE DES ENTREPRISES, ET NON UNE AUTORÉGULATION.

La perte de biodiversité est intrinsèquement liée à un système économique qui exploite tant la nature que les personnes. Les entreprises, en particulier, ont un impact négatif sur une grande partie des territoires dans le monde, détruisant les écosystèmes, ainsi que la vie et les moyens de subsistance des populations autochtones.

La notion de « *Intégration de la biodiversité dans tous les secteurs* » devrait logiquement exiger de tous les secteurs économiques concernés qu'ils fondent leurs décisions sur des critères de biodiversité. Une telle obligation ne peut être mise en œuvre sans une réglementation gouvernementale efficace, coordonnée au niveau international par le biais de la CDB.

Or, le texte qui y fait référence (sous l'Organe subsidiaire de mise en œuvre) dit exactement le contraire, ne contenant que peu d'aspects réglementaires mais incluant les mesures compensatoires, l'auto-certification, l'auto-déclaration et l'auto-régulation comme étant des « solutions », alors que l'expérience historique démontre qu'aucune de ces solutions n'a jamais fonctionné.

Ces lacunes béantes dans le texte s'expliquent par le fait que le texte a été rédigé par un petit groupe de pays et d'organisations, qui ont explicitement tenu compte des points de vue formulés par le secteur des entreprises (en anglais). C'est un autre exemple illustrant la tendance croissante de la part des acteurs du secteur des entreprises à accaparer les processus de décision au sein de la CBD.

#### Exigence clé :

Les Amis de la Terre International estiment que les gouvernements ont un rôle très important à jouer dans la réglementation des entreprises. La CDB est une organisation multilatérale ; elle rassemble les États et devrait donc assurer une réglementation coordonnée du secteur agro-industriel et commercial. Des mesures doivent être prises pour contrer l'accaparement des processus de décision de la CDB par les entreprises.

Au niveau national, cela nécessite une approche pangouvernementale, garantissant l'implication de tous les ministères et de tous les niveaux de gouvernance, du

local au national. Les politiques de biodiversité ne sont pas l'affaire d'un seul ministère de l'environnement.

### 4. EMPÊCHER LES FAUSSES SOLUTIONS ET L'ÉCOBLANCHIMENT D'ÊTRE LÉGITIMÉES PAR LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ.

Les fausses solutions sont légion dans le projet actuel du Cadre mondial pour la biodiversité. Ces propositions simplifient à l'extrême la complexité des crises en cours et placent le pouvoir entre les mains des entreprises et de tous ceux qui souhaitent continuer à faire comme si de rien n'était, poursuivant leur « Business as usual », y compris de nombreux gouvernements.

■ **Les « Solutions basées sur la nature »** sont présentées comme étant LA « solution » à la crise de la biodiversité. En réalité, elles font de la biodiversité une fonction du climat et veulent nous faire croire que la biodiversité serait en mesure de capter et compenser les émissions de CO<sub>2</sub>. Cela se fait souvent par des moyens qui sont néfastes pour la biodiversité, comme les plantations d'arbres en monoculture, qui n'abritent aucune biodiversité.

■ **Compensation** - Bien que cela ne soit pas explicitement dit, le Cadre GBF est construit sur l'idée que les mesures compensatoires sont une bonne idée. L'idée que des concepts comme le « Aucune Perte Nette » ou « Gain Net » peuvent sauver la biodiversité est profondément ancrée dans le Cadre GBF. Ce concept implique pourtant que la destruction d'un élément de la nature est acceptable tant que cette destruction est « compensée » ailleurs. Or cette « compensation » se fait souvent à travers la préservation d'une autre zone naturelle dont on affirme que, sans protection, elle aurait été détruite. Dans tous les cas, on assiste à une destruction de territoires et de la biodiversité. La compensation peut également prendre la forme d'une restauration d'espace naturels, qui se traduit souvent par la mise en place de « nouveaux écosystèmes » de très mauvaise qualité, voire dans certains cas par des plantations d'arbres en monoculture.

■ **Le concept de « Nature Positive »** - est le nouveau mot à la mode, prétendant être « l'équivalent pour la biodiversité du seuil de 1,5°C pour le changement climatique ». Cependant, une analyse plus approfondie montre clairement que le concept est basé sur des idées de « Gain net » et des méthodes douteuses pour mesurer ce « gain ». Ce concept légitime une destruction accrue de la destruction de la biodiversité sur le court terme, en partant du principe que cette destruction pourra être « compensée » à l'avenir.

■ **Valorisation de la nature** - De nombreuses propositions reposent sur une valorisation (« estimation des

valeurs») économique de la nature, réduisant l'immense complexité de la biodiversité et ses multiples valeurs (culturelles, spirituelles, intrinsèques, récréatives, etc.) à un simple chiffre, laissant complètement de côté la compréhension et l'appréciation fondamentales de ce qu'est et représente la biodiversité.

- **Systèmes de certification** - Les systèmes de certification (en anglais) constituent un autre type de « fausse solution ». De nombreuses entreprises veulent faire croire au grand public et aux consommateurs que leurs produits ne portent pas atteinte à la biodiversité ou aux droits humains. Elles veulent persuader les décideurs politiques que leurs actions sont suffisantes pour contrer le problème et qu'il n'est donc pas nécessaire que soit mis en place une réglementation supplémentaire. Pour légitimer leurs propos, elles mettent en place des systèmes de certification, souvent en collaboration avec d'autres entreprises et de grandes organisations de protection de la nature. Il ne fait aucun doute (en anglais) que ces systèmes de certification sont des faux-semblants qui masquent les horribles réalités sur le terrain en matière d'environnement et de droits humains.
- **L'autodéclaration et l'autorégulation** : Les entreprises affirment de plus en plus souvent que l'établissement de rapports rendant compte de l'impact de leurs propres activités et la mise en place de réglementations internes sont des mesures plus efficaces que les réglementations imposées par le gouvernement. Le « Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature » (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)) est l'une de ces propositions très dangereuses. On le sait, l'autodéclaration et l'autorégulation par les acteurs du marché ne fonctionnent pas.

#### **Exigence clé :**

Les Amis de la Terre International continueront à dénoncer les fausses solutions qui sont préjudiciables à l'environnement et ont un impact négatif sur les droits et les moyens de subsistance des populations IPLC. Nous n'accepterons aucun résultat qui inclut ou légitime ces soi-disantes solutions, que ce soit dans le Cadre GBF ou dans le texte d'intégration.

## **5. LA BIODIVERSITÉ NE DOIT PAS DEVENIR UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT POUR LE CLIMAT.**

La crise climatique prend souvent le pas sur la crise de la biodiversité. Pourtant, à bien des égards, la biodiversité est dans un état bien pire que le climat. La biodiversité est gravement affectée par le changement climatique, ainsi que par les politiques et mesures visant à sauver le climat.

Les responsables de la politique climatique s'attendent à ce que la biodiversité « sauve » le climat, principalement en « compensant » les émissions climatiques par le biais du carbone absorbé depuis l'atmosphère par les arbres et les écosystèmes. Une telle attente hypothétique est manifeste dans des propositions telles que les « solutions fondées sur la nature » (initialement appelées « solutions climatiques fondées sur la nature ») et dans les engagements climatiques pris par les pays dans le cadre de la CCNUCC, qui mettent fortement en avant les mesures compensatoire - à tel point qu'il est prévu de mettre de côté une quantité irréaliste de terres pour la compensation. L'inclusion, dans l'objectif climatique du Cadre GBF, d'une obligation de biodiversité afin de soi-disant « absorber » environ 10 GTeq d'émissions de CO2 est révélatrice du même problème.

#### **Exigence clé :**

Les Amis de la Terre International estiment qu'un objectif climatique de la CDB devrait inclure les points suivants :

- Un plan pour protéger la biodiversité contre l'augmentation des impacts climatiques.
- Soutenir la conservation des écosystèmes qui sont vitaux tant pour le climat que pour la biodiversité, garantissant ainsi une approche intégrée des écosystèmes.
- Le rejet de toutes les mesures compensatoires, notamment les soi-disantes « solutions fondées sur la nature ».
- La protection contre toute mesure climatique portant atteinte à la biodiversité, comme par exemple la bioénergie avec piégeage et stockage de carbone.

## **6. CHANGER LE MODÈLE AGRICOLE EN RÉALISANT LA TRANSITION VERS L'AGROÉCOLOGIE**

L'agriculture industrielle est le principal responsable de la perte de biodiversité, comme l'a clairement identifié le Rapport d'évaluation mondiale 2019 publié par l'IPBES. Pourtant, l'objectif actuel en matière d'agriculture ignore ce fait documenté et propose de nombreux éléments contradictoires.

L'objectif parle de « intensification durable », de « intensification écologique », de « augmentation de la productivité » et de « innovation ». Tous ces termes désignent des systèmes d'agriculture à forte intensité technologique qui incluent les OGM, les pesticides, la biologie de synthèse, etc. Ces types d'agriculture, principalement basés sur la monoculture, sont très dommageables pour la biodiversité et réduisent la biodiversité agricole à quelques espèces seulement.

Par opposition, l'agriculture autochtone et paysanne se fonde sur une vaste biodiversité agricole, et ses

systèmes d'exploitation interagissent positivement avec les écosystèmes environnants. Tel qu'il est formulé à ce stade, l'objectif actuel contient des éléments positifs comme par exemple la mention faite de l'agroécologie et le soutien apporté aux systèmes de semences paysannes. Mais il existe un risque sérieux que ces contre-propositions aboutissent, lors des négociations, à un texte dépourvu de véritable sens.

#### **Exigence clé :**

Les Amis de la Terre International estiment que la CDB doit contribuer une véritable mutation des systèmes agricoles mondiaux, la menant vers des systèmes basés sur des principes agroécologiques et sur l'agriculture paysanne et autochtone. Tout objectif n'allant pas dans le sens d'une telle transformation ne permettra pas de stopper les impacts extrêmement négatifs de l'agriculture industrielle sur la biodiversité, et mettra donc en danger tant les personnes que la planète.

## **7. FOURNIR UN FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE GBF**

La réussite de la mise en œuvre du Cadre GBF dépend de la mise à disposition de ressources financières adéquates aux pays en développement, car sans ces ressources, ces pays ne seront pas en mesure de réaliser ou de mettre en œuvre leurs engagements au titre du Cadre GBF. Même un excellent Cadre ne peut être mis en œuvre si les ressources ne sont pas disponibles.

Cependant, le langage utilisé dans le Cadre concernant les ressources, y compris le type et l'origine des ressources, à quoi elles doivent servir et comment elles sont canalisées, est très insuffisant et problématique pour les pays en développement. Il sape le principe de Rio de responsabilités communes mais différenciées. Les pays doivent également cesser de fournir des subventions qui nuisent à la biodiversité et doivent interdire aux banques et aux entreprises d'investir dans des projets destructeurs.

#### **Exigence clé:**

Les Amis de la Terre International sont convaincus que les pays en développement doivent être dotés des ressources nécessaires à la mise en œuvre et qu'il doit s'agir de ressources financières publiques internationales, nouvelles et complémentaires aux financements existants, tout en continuant à reconnaître le principe de Rio sur les responsabilités communes mais différenciées.

Les fonds alloués aux mesures compensatoires ne doivent en aucun cas être considérés comme faisant partie de ces financements, car il s'agit uniquement d'une compensation financière pour les destructions causées.

### **L'AMÉLIORATION DES MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE EST ESSENTIELLE**

Alors que les « Objectifs d'Aichi » étaient adéquats, ils n'ont connu aucune mise en œuvre. Il est donc impératif que le nouveau Cadre mondial de la biodiversité dispose d'un mécanisme de mise en œuvre qui soit approprié. Un tel mécanisme de suivi doit comprendre un mécanisme de conformité, une révision complète et un suivi des engagements pris par les différentes parties. Actuellement, aucune conséquence coercitive n'est prévue pour les parties qui ne mettent pas en œuvre le Cadre CDB de manière adéquate. Au minimum, un examen pays par pays par un groupe de pairs devrait avoir lieu.

Les parties doivent se conformer aux termes du Cadre CDB. Il n'est pas possible que l'auto-déclaration par le secteur des entreprises soit reconnue comme faisant partie du mécanisme de Suivi.

#### **CONTACT:**

##### **Nele Marien**

Coordinatrice du programme international « Forêts et Biodiversité » – Amis de la Terre International

[nele@foei.org](mailto:nele@foei.org)

*Pour plus d'informations détaillées, veuillez vous référer aux propositions des Amis de la Terre International pour l'avant projet du texte ainsi qu'au document Comment parvenir à un Cadre Mondial de la Biodiversité réussi publié par l'Alliance CBD.*

*Les Amis de la Terre International et l'Alliance CBD ont clairement exposé la manière de parvenir à un Cadre Mondial de la Biodiversité réussi. Ces points de vue sont notre référence à partir de laquelle nous mesurerons les résultats de la COP15 de la CDB et du Cadre mondial de la biodiversité.*

[WWW.FOEI.ORG](http://WWW.FOEI.ORG)

LES AMIS DE LA TERRE INTERNATIONAL  
SECRÉTARIAT  
P.O.BOX 19199, 1000 GD  
AMSTERDAM, PAYS-BAS

TÉLÉPHONE +31 (0)20 6221369  
WEB[AT]FOEI.ORG  
TWITTER.COM/FOEINT\_FR  
FACEBOOK.COM/FOEINT



**Les Amis  
de la Terre  
International**